



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GINESTE

Délibération numéro :
2019/046

**« Office du Commerce et de
l'Artisanat de Millau » :
convention de partenariat
2019**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
mercredi 20 mars 2019
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 1er juillet 1901,

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises,

Vu la délibération n°2014/177 en date du 21 novembre 2014 portant adhésion de la Ville de Millau à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,

Considérant que le budget annuel de fonctionnement de l'Office du commerce s'élève à 124 000 € et est financé par les cotisations de ses membres, les subventions des partenaires institutionnels et collectivités comme la Ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ainsi que par les sponsors de l'association,

Considérant que la Ville de Millau souhaite accompagner, avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses, l'Office du Commerce et de l'Artisanat dans la mise en œuvre de ses actions et soutenir activement son développement notamment par l'octroi d'une subvention de fonctionnement communale de 20 000 euros et intercommunale de 15 000 euros

Considérant qu'il convient d'établir une convention de partenariat tripartite entre la ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et l'Office du Commerce et de l'Artisanat, définissant les engagements des parties sur l'année 2019,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale permanente « Aménagement Urbain » du 14 mars 2019 de la Commune de Millau, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat 2019 entre la Ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat »,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat 2019 entre la Ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat »,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire les crédits afférents au budget « fonction 94 nature 6574 service 265 »

Adopté par : 23 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

